

Contrat de casting et de droits d'image

Entre les soussignés,

Ci-après dénommé “ la société de production ”,

FDXprod,

sis : à.....

tél : 09 70 44 70 44, email : ap31@alver.fr,

d'une part,

et ci-après dénommé “ le modèle ”,

Nom prénom

sis : à.....

tél : email :

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 :

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues mettant en scène le modèle.

Article 2

Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail entre la société de production et le modèle

Article 3

Le modèle déclare être majeur et poser librement pour des photos et vidéos dans le cadre d'un casting amateur, suivant le style qu'il souhaite, masqué, non masqué.

Le modèle devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 50 € payable au plus tard le jour du casting par carte bancaire sur un site sécurisé ou en espèces le jour du casting.

Le modèle reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom

Article 4

Le modèle autorise la société de production à réaliser des prises de vues le mettant en scène

Le modèle cède par le présent contrat à la société de production les droits qu'il détient sur son image pour le casting qui se déroulera le..... à.....

Article 5

Le modèle autorise l'utilisation de son image par la société de production à des fins de communication et de promotion de la société de production ci-dessus désignés.

Les films et images pourront être fixés, reproduits, communiqués par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir (papier, numérique, bois, plastique...) et intégrées à tout autre matériel (photographies, dessins, illustrations, peintures, vidéo...) concernant toutes publications à l'exception de celles qui porteraient atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'image du modèle, ou de la société de production.

Il en est de même pour les légendes et commentaires accompagnant les images.

Ces films et images pourront être utilisés à des fins directement commerciales par la société de

production.

Ces films et images pourront être exploités dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, site internet...).

Ces films et images ne pourront pas être cédés à des tiers.

Article 6

Le modèle confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion aucune rémunération ou indemnisation ne pourra être demandée et cela de manière définitive. Le modèle reconnaît être entièrement rempli de ses droits.

Article 7

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée de 10 ans.

A l'issue des 10 ans, une nouvelle durée de validité pourra être décidée d'un commun accord entre la société de production et le modèle. Toutefois, si le modèle décidait d'annuler cette autorisation, il pourrait le faire par lettre recommandée avec accusé de réception sachant que la diffusion de tous documents déjà imprimés ou en cours d'impression ne pourra être arrêtée.

Article 8

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux de Toulouse.

Fait en deux exemplaires originaux à, le

Signature du représentant de la société de production

Signature du modèle